

COMMENT SE DEROULE UN DIAGNOSTIC DE L'EXISTANT ?

1

Je reçois l'avis de passage du technicien. En cas d'absence prévue à la date indiquée, un numéro de téléphone me permet de contacter le SPANC pour changer la date du rendez vous.

2

Je rassemble tous les documents éventuels relatifs à mon installation (plan de masse, plan d'assainissement, vidanges, facture, certificat de conformité...).

3

Je déblaye dans la mesure du possible mon installation d'assainissement (tampons de fosse, regards du système, tuyau de rejet).



4

Je reçois la visite du technicien qui me fournit toutes les informations et conseils utiles pour entretenir et si besoin réhabiliter mon installation.

6

Je reçois la facture en règlement du service.

5

Je reçois le rapport du SPANC sur l'état de l'installation et son fonctionnement. Il peut préconiser des modifications.

Mon installation est conforme, je conserve le document pour le prochain contrôle et assure correctement l'entretien de mon installation.

Mon installation requiert des modifications mineures pour améliorer son fonctionnement : je réalise les travaux d'aménagement et je les note dans mon carnet d'entretien.

Mon installation n'est pas conforme et/ou pollue l'environnement : je monte un dossier de réhabilitation dans les 4 ans, et le soumet au SPANC